



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

15 AVR. 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°2025-18

Thème : ENVIRONNEMENT 1

Objet : Installation de deux bornes de recharge électrique au parking des Cordeliers par le SDE 04

L'an deux mille vingt-cinq le quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 mars 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean- Michel GRES, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Adrien NIMSGERN, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
M. Fabien JOURDAN conseiller municipal donne procuration à Mme Karima COEURET
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Fabien JOURDAN, Geoffroy GONZALEZ

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU la volonté de la commune de favoriser la transition énergétique et d'encourager l'utilisation des véhicules électriques ;

VU la proposition du SDE 04 (Syndicat Départemental d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence) visant à installer deux bornes de recharge pour véhicules électriques au parking des Cordeliers et, éventuellement, une borne supplémentaire sur la Place Martial Sicard ;

VU l'importance de répondre aux besoins croissants de recharge des véhicules électriques sur le territoire et de contribuer à l'essor de la mobilité durable ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des infrastructures adaptées pour favoriser l'adoption de véhicules électriques par les habitants et les visiteurs ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver la proposition du SDE 04 pour l'installation des bornes de recharge au parking des Cordeliers et l'étude d'une borne supplémentaire sur la Place Martial Sicard ;
- D'autoriser le SDE 04 à procéder à l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking des Cordeliers, pour le compte de la commune ;
- D'étudier la possibilité d'installer une borne supplémentaire sur la Place Martial Sicard, en fonction des besoins et des études techniques et financières qui pourront être réalisées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le :